

Facteurs culturels ayant une incidence particulière sur la formation de la conscience

Ángel Rodríguez Luño

Octobre 2009

Sommaire

1. Conscience et culture	1
2. La lecture	5
3. Internet	8
a) Ombres et lumières d'Internet	8
b) Du bon usage d'Internet	9
c) Quelques mesure générales de prudence	10
d) L'utilisation d'Internet par des enfants et des adolescents dans le cadre familial	12
e) L'utilisation d'Internet dans les entreprises, les résidences, les institutions éducatives, etc.	13
4. La télévision	14

1. CONSCIENCE ET CULTURE

L'acquisition de la maturité humaine – qui a des composantes humaines, morales et proprement religieuses – est liée à de nombreux facteurs. En premier lieu, de l'intérêt et de l'effort de chacun pour se former et correspondre généreusement à l'action de l'Esprit Saint dans son âme. Viennent ensuite les agents qui exercent une tâche éducative formelle et explicite, comme les parents (parfois les grands-parents), les professeurs et les prêtres (par la prédication, la confession et la direction spirituelle). En troisième lieu il y a un ensemble de facteurs qui, bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des agents éducatifs, exercent de fait une influence éducative plus ou moins intense selon les cas : les amis, les camarades d'école, les collègues de travail, les personnes que l'on voit fréquemment pour des raisons professionnelles, sportives, de loisirs, etc. Il existe enfin un élément très important : la culture dominante dans la société et les moyens de communication. C'est en ce sens que l'on dit de quelqu'un qu'il est fils de son temps, chacun empruntant à son milieu culturel, dans une mesure plus ou moins grande, des façons de s'exprimer ou de jauger les événements qui proviennent en grande partie des moyens de communication : presse, télévision, cinéma, livres, Internet, etc.

La composante culturelle et sociale de la formation personnelle est une conséquence de la nature sociale de la personne. Dans un discours aux participants à rencontre de professionnels de la communication organisée par la Conférence épiscopale italienne en

novembre 2002, Jean-Paul II signalait que « les rapides transformations technologiques déterminent actuellement, en particulier dans le domaine de la communication sociale, une nouvelle condition pour la transmission du savoir, pour la coexistence entre les peuples, pour la formation des styles de vie et des mentalités. La communication engendre la culture et la culture se transmet à travers la communication »¹. C'est de cet aspect dont nous allons parler dans la mesure où il est important pour la direction spirituelle.

D'une manière générale, la question peut être présentée ainsi : l'homme, parce qu'il est homme, ne possède qu'en germe les principes moraux, dont le plein développement requiert des impulsions et une affectivité équilibrées. Dans l'abstrait, il existe une véritable interaction entre la raison pratique et l'équilibre affectif, chaque élément présupposant l'autre : la prudence présuppose des impulsions vertueusement ordonnées qui, à leur tour présupposent la prudence². Dans le concret, cependant, une brèche est ouverte dans cette interaction par l'éducation reçue dans la communauté ou les communautés auxquelles le sujet appartient : la famille, la société civile et économique, l'Église, l'État, etc.

Nos modes de vie ne sont pas seulement marqués par les usages linguistiques, les coutumes, les lois et les modes passagères ; ils contribuent aussi à exprimer et à forger au sein des nouvelles générations une certaine manière de percevoir et de juger la réalité, les individus étant en effet enclins à se reconnaître dans la sphère légale et institutionnelle où ils sont nés et où ils doivent vivre, et qui leur fournit les clés pour interpréter leurs expériences et renforcer leur identité. Il est bien sûr possible d'aller à contre-courant, mais dans les actuelles sociétés démocratiques de masse il s'agit d'une tendance minoritaire. Ce qui est certain en tout cas, c'est que la formation morale et religieuse des personnes est marquée par la réalité sociale, économique et politique, et que sans l'apport de la famille et de la société, la maturation morale de la personne devient extraordinairement lente et difficile.

Certes, la conscience morale conserve toujours intacte sa capacité de juger et de décider librement ; mais pour ce faire, la conscience doit d'abord se former, et cette formation a lieu dans un contexte culturel et social concret. La loi morale naturelle est présente chez tous les hommes mais, tout comme la capacité de parler, son éclosion et la qualité des résultats obtenus dépendent pour une bonne part de la capacité communicative de l'éducation. La connaissance morale personnelle ne s'acquiert pas indépendamment de la logique immanente fournie par l'*ethos* du groupe social, et cet *ethos* est façonné moyennant un accord préalable sur des buts et la manière de les atteindre, sur certains modèles et la manière de les copier, et s'exprime dans des lois, des coutumes, dans une histoire, et dans la commémoration

¹ Jean-Paul II, Discours aux participants au Congrès des agents de la communication et de la culture, promu par la Conférence épiscopale italienne, 9 novembre 2002, n° 2.

² Cf. St Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, I-II, q. 58, aa. 4-5. Voir également le commentaire thomiste au Livre VI de l'*Éthique à Nicomaque*.

des événements et la mise en valeur des personnages qui correspondent le mieux à l'identité morale du groupe³.

Ces considérations ne remettent pas en question la liberté et la responsabilité personnelles, mais permettent plutôt de mieux comprendre la dimension spécifiquement culturelle de la formation morale et religieuse de la personne qui demande un accompagnement spirituel. L'accompagnateur spirituel ne doit pas oublier en effet que l'interaction entre la conscience personnelle et le milieu culturel va dans les deux sens : tout d'abord *de la personne vers son milieu*, et c'est là qu'apparaissent des thèmes moraux comme l'exemplarité, le scandale ou l'influence positive ou négative que certaines personnes (journalistes, écrivains, acteurs de l'opinion publique comme peuvent l'être les sportifs ou des artistes célèbres, etc.) exercent sur ce milieu en raison de leur travail professionnel ou d'autres motifs ; et ensuite *du milieu vers la personne*, et c'est ici qu'intervient l'influence positive ou négative des lectures, de la télévision, d'Internet, etc. Pour évoquer le premier sens, nous parlerons *d'influence active*, et pour évoquer le second *d'influence passive*.

Il revient bien entendu à l'accompagnateur spirituel d'aider chacun à avoir la conscience la plus exacte et la plus équilibrée possible de ces phénomènes afin de pouvoir les interpréter à la lumière de l'Évangile. En ce qui concerne *l'influence active*, il s'agit de faire en sorte, d'une part que la personne apprenne à éviter ce qui peut entraîner un scandale⁴, une coopération au mal⁵ et, de manière plus générale, ce qu'on appelle communément le mauvais exemple, même si elle doit pour cela identifier les occasions, dont elle n'avait pas conscience jusque là, où son comportement pourrait influencer les autres ; et d'autre part elle devra trouver la manière – discrète, sans ostentation, dans le respect des autres⁶ – de contribuer par son exemple, sa parole, ou son travail professionnel à gérer avec droiture les activités qu'elle réalise dans le milieu où elle évolue⁷.

En ce qui concerne *l'influence passive*, et en nous limitant pour l'instant aux termes les plus généraux de cette question, la mission de l'accompagnateur spirituel dépendra du genre de personne qu'il conseille. Certaines personnes ne se rendent pas compte, parfois par simple ignorance ou superficialité ou par manque d'esprit critique, que leur entourage leur

³ Cf. ABBÀ, G. Quale impostazione per la filosofia morale? Ricerche di filosofia morale — 1, LAS, Roma 1996, pp. 10-17.

⁴ Sur le scandale, voir *Catéchisme de l'Église catholique*, 2284-2287.

⁵ Il y a différentes manières de coopérer au mal: « Le péché est un acte personnel. De plus, nous avons une responsabilité dans les péchés commis par d'autres, quand *nous y coopérons* : en y participant directement et volontairement ; en les commandant, les conseillant, les louant ou les approuvant ; en ne les révélant pas ou en ne les empêchant pas, quand on y est tenu ; en protégeant ceux qui font le mal » (*Catéchisme de l'Église catholique*, 1868).

⁶ Saint Josémaria l'exprime ainsi : « Voilà ton devoir de citoyen chrétien: contribuer à ce que l'amour et la liberté du Christ président toutes les manifestations de la vie moderne: la culture et l'économie, le travail et le repos, la vie de famille et la vie en société. » (*Sillon*, 302).

⁷ Cf. CONCILE VATICAN II, Décr. *Apostolicam actuositatem*, 7 ; Const. dogm. *Lumen gentium*, 36; Const. past. *Gaudium et spes*, 31, 36 y 43. Sur le domaine politique, cf. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Note doctrinale sur quelques questions relatives à l'engagement et au comportement des catholiques dans la vie politique*, 24 novembre 2002.

impose des critères de conduite contraires à la morale chrétienne qui ralentissent ou même font grandement obstacle à leur progrès spirituel. D'autres, en particulier parmi les jeunes ou les adultes peu formés intellectuellement, sont confrontés à un problème plus délicat, qui est celui d'un processus psychologique de mimétisme : il s'agit de personnalités fragiles qui cherchent à renforcer leur identité en calquant leur comportement sur celui du groupe auquel ils s'identifient. Dans les deux cas, il faudra leur fournir des éléments qui leur permettront d'évaluer de façon critique, et à partir des principes de la morale chrétienne, les styles de vie de leur entourage.

Lorsqu'il s'agit d'une personnalité structurée en bonne partie sur l'identification avec un groupe, il faudra agir de manière particulièrement avisée, car il ne suffira pas de lui énoncer la qualification morale de certains comportements ; il faudra l'aider à se forger des convictions profondes et solides, bien raisonnées, afin d'être capable de former ses propres critères de jugement et de choisir en toute autonomie, et pas simplement parce qu'on le lui a dit, son style de vie. Il faudra l'exercer à l'esprit critique, afin de l'aider à bien comprendre que c'est elle qui doit prendre les bonnes décisions, sur la base de critères qu'elle comprend et qu'elle a contribué activement à formuler. Lorsque l'on est capable de transmettre aux autres des critères de conduite, cela signifie généralement qu'ils sont bien ancrés dans la personne.

D'autres personnes voient clairement, en procédant à des généralisations souvent inexactes, que la culture dominante accepte comme normaux des styles de vie contraires aux exigences éthiques inscrites dans le cœur humain. Cela peut les conduire à des critiques trop globales, associées à une agressivité plus ou moins forte, ou à une tendance à l'isolement et au pessimisme⁸. S'il est évident qu'elles auront souvent raison, il faudra cependant les aider à adopter une attitude équilibrée pour éviter des exagérations et des généralisations qui ne correspondent pas à la réalité. La vérité doit s'harmoniser avec la charité et la compréhension, et la fermeté dans l'essentiel avec la cordialité et la douceur. Il n'est pas sain de vivre sa propre foi d'une manière purement réactive ; mieux vaut s'efforcer de comprendre les choses avec réalisme et exactitude, et employer ses énergies dans un projet positif, qui vise à construire et aider plus qu'à démolir ou critiquer⁹.

Une réalisation positive, même modeste, est toujours préférable à une critique stérile. Dans certains cas, lorsqu'il s'agit par exemple de personnes âgées qui ont beaucoup de mal à comprendre l'accélération des changements sociaux et les modes de vie des nouvelles générations, la tâche du directeur spirituel se complique, et il faudra se contenter de solutions qui ne sont pas pleinement satisfaisantes mais qui offrent au moins un minimum de sérénité et

⁸ Il est vrai que pour affronter des situations négatives, surtout au niveau social et politique, il faut faire preuve d'un militantisme assez agressif. D'un autre côté il y a plusieurs manières de faire le bien, et l'accompagnateur spirituel ne doit pas imposer la solution qui lui semble la meilleure. Il est cependant évident que lorsque l'agressivité dépasse un certain seuil, elle s'oppose à la charité, est inefficace et même contre-productrice.

⁹ On peut lire à ce propos certaines idées contenues dans RODRÍGUEZ LUÑO, A., *Comunicar las propias convicciones*, «Nuestro Tiempo» 652 (2008) 103-109.

d'esprit constructif (en apprenant par exemple à prier pour les autres au lieu de les critiquer, même si un ton général un peu négatif et pessimiste ne disparaîtra pas totalement).

Petit à petit, il faudra encourager ces personnes à faire davantage confiance à Dieu, qui est également le Seigneur de l'histoire et de ses changements, qui sait tirer du bien même de ce que les hommes font mal, sans nous promettre pour autant que tout se déroulerait comme nous le souhaiterions et qui, en tout état de cause, ne nous a pas promis un royaume dans ce monde.

2. LA LECTURE

L'importance de la lecture pour la formation intellectuelle, culturelle et professionnelle est bien connue. Nous ne nous y intéressons ici qu'en relation avec la formation doctrinale et spirituelle. La lecture de bons livres sur des sujets spirituels, religieux ou théologiques – et en premier lieu de la Sainte Écriture – est un instrument très efficace pour la formation chrétienne. Une formule lapidaire mais exacte dit que « la lecture spirituelle a fait de nombreux saints »¹⁰. Saint Paul conseille de ne pas la négliger¹¹ ; de nombreux saints¹² et de nombreux Papes ont fait de même¹³.

Le directeur spirituel peut aider les personnes qu'il accompagne en les encourageant tout d'abord à lire avec constance, même s'ils ne peuvent y consacrer que quelques minutes par jour. Il peut ensuite leur conseiller ou leur suggérer des livres en accord avec la capacité intellectuelle, la faculté d'assimilation ou l'état intérieur de chacun : des livres qui seront très utiles à des personnes qui prient déjà depuis plusieurs années peuvent être, par exemple, incompréhensibles ou même nocifs pour des personnes qui débutent sur ce chemin. Les adolescents et les personnes d'âge mûr n'ont pas non plus besoin de la même nourriture.

Le conseil est particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de s'assurer de l'orthodoxie doctrinale des livres, car un livre mal orienté ou qui défend des erreurs en matière de foi ou de morale pourrait faire du mal à la personne qui le lit, la désorienter et même l'éloigner de la foi. L'influence de la lecture peut être très profonde, et si les bonnes lectures ont fait de nombreux saints, il est vrai aussi que les mauvaises lectures ont détruit la vie spirituelle de beaucoup d'âmes.

On peut qualifier ces lectures de « bonnes » ou « mauvaises » d'une manière absolue ou relative. Ainsi, un pamphlet contre la foi catholique, plein d'erreurs et sans consistance intellectuelle, sera mauvais ou pour le moins inutile pour tous. Des ouvrages de théologie qui défendent des hypothèses hasardeuses ayant besoin d'être étayées peuvent faire beaucoup de

¹⁰ SAINT JOSÉMARIA, *Chemin*, 116.

¹¹ Cf. *1 Tim* 4, 13.

¹² Cf. par exemple SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, II, 17 ; SAINT JOSÉMARIA, *Chemin*, 116 et 117.

¹³ Cf. par exemple SAINT PIE X, Exhort. *Haerent animo*, 4 août 1908.

mal à des personnes sans grande formation théologique, alors qu'ils peuvent être utiles aux spécialistes en la matière, car ils pourront s'appuyer sur leurs connaissances théologiques et doctrinales pour en faire une étude critique et assimiler avec prudence les éléments valables qu'ils contiennent.

On peut dire la même chose des livres utilisés dans les études, le travail, ou le repos : livres de philosophie, d'histoire, de biologie, de psychologie, de médecine, romans, essais, etc. Ils peuvent être une aide précieuse, mais se révéler également très nocifs, soit à cause de leur contenu intellectuel, soit à cause de graves défauts formels (pornographie, érotisme, etc.). Ils peuvent aussi n'être qu'une grande perte de temps. Dans le doute, une personne prudente demandera conseil, et un bon directeur spirituel saura évaluer le niveau de nocivité d'une telle lecture, et même faire remarquer, si nécessaire, qu'il existe une obligation morale grave d'éviter des lectures qui, *hic et nunc*, représentent pour cette personne concrète une occasion proche de commettre des péchés contre la foi, la charité, la chasteté ou tout autre vertu. Si ces lectures s'avéraient nécessaires pour le travail, pour préparer un examen etc., et ne pouvaient être remplacées par un autre livre traitant du même sujet mais mieux orienté, il y aurait une obligation morale de transformer l'occasion proche en occasion lointaine, ce qui peut se faire de diverses façons : en lisant au préalable des œuvres bien orientées qui donnent un bon éclairage de la question et permettent de porter un jugement critique sur ce que l'on va lire, ou en consultant des experts en la matière afin d'éclaircir les doutes ou les difficultés éventuelles, etc.

L'accompagnateur spirituel sait qu'une telle obligation est une *obligation morale* qui tient à la nature même des choses, et concrètement à l'incompatibilité entre la grâce sanctifiante et le grave dommage causé à une vertu ; et si le risque extrême était celui de perdre la foi, il se souviendrait de la valeur incomparable de cette vertu théologique, fondement et principe de toute la vie chrétienne. C'est pourquoi quand cette obligation existe réellement, c'est-à-dire à chaque fois que le danger est réel et proche, elle n'est en aucune façon créée par le conseil du directeur spirituel, et ce dernier ne peut en dispenser comme si elle provenait des dispositions normatives d'une autorité humaine. Ses conseils doivent aider la personne qui a recours à lui à reconnaître – de manière anticipée si possible – et à comprendre toute la valeur de cette obligation.

L'obligation morale dont nous parlons ici implique qu'il est prudent de s'informer si l'on pense lire un ouvrage qui porte de manière directe ou indirecte sur une matière importante du point de vue de la doctrine, et dont on ignore l'orientation. On peut ainsi consulter des recensions dans des revues de confiance, ou des livres d'orientation bibliographique. Il existe actuellement en ligne des services gratuits de conseil bibliographique, faciles à consulter et très utiles (par exemple www.almudi.org).

La lecture de la presse périodique (journaux et revues) mérite une considération particulière. Elle est généralement pour la personne une bonne source d'information

actualisée, et pour la société un instrument de liberté, et c'est pourquoi la liberté de presse est un bien précieux. Ceci dit, et sans vouloir parler ici des publications clairement immorales comme les revues pornographiques, dont la lecture constitue une faute morale, la presse périodique contient fréquemment des affirmations approximatives dans le domaine moral et religieux, parfois à cause de l'idéologie sous-jacente à ces publications, ou plus simplement parce que le journaliste est obligé de rédiger dans l'urgence et avec un style léger sur des thèmes délicats qu'il ne connaît pas bien ou qui réclameraient plus d'espace et de calme. Mais de même que la plupart des personnes ont les ressources intellectuelles et morales suffisantes pour comprendre que les produits vantés par la publicité ne sont pas aussi économiques qu'ils en ont l'air et ne vont pas durer aussi longtemps qu'on le prétend, de même il suffira d'un bon esprit critique pour repérer, dans la presse périodique, les exagérations, les généralisations ou les opinions marquées par une idéologie particulière ou un effet de mode, et c'est pourquoi la lecture de cette presse n'aura généralement pas d'incidence négative majeure chez les lecteurs qui ont reçu une bonne formation chrétienne, d'autant plus que les arguments employés ont rarement une grande consistance intellectuelle.

Il y a cependant des exceptions à ce que l'on vient de dire, surtout si une personne sans trop d'esprit critique ne lit de manière habituelle qu'une seule publication à forte connotation idéologique ou qui, sans être pornographique, est légère, frivole ou païenne dans sa forme, car elle peut exercer une influence négative sur sa vie spirituelle ; il faut alors y prêter attention car même si elle n'attaque peut-être pas un point précis de la vie chrétienne, comme c'est souvent le cas avec les livres, le ton général diffus et l'imprécision de ses informations peut engendrer la confusion sur des points de doctrine précis et se révéler à la longue potentiellement nocif. La lecture de certains journaux peut ainsi laisser croire que l'Église s'oppose à la science et au progrès car elle est opposée à la recherche qui détruit les embryons humains, ou qu'elle est contre l'euthanasie parce qu'elle soutient que l'on ne doit jamais refuser un traitement, même s'il est inutile ou disproportionné, ou parce qu'elle est contre la liberté de choix. Voilà des lieux communs que la presse périodique manie souvent avec habileté et qui peuvent engendrer de la confusion chez des lecteurs peu avertis sur ces sujets. C'est pourquoi, lorsque l'on constate que la lecture d'une telle presse est susceptible de provoquer des problèmes, il sera opportun d'en profiter pour donner envie d'approfondir les sujets qu'elle traite avec légèreté, en conseillant l'étude et la lecture de livres sérieux et bien documentés. Si cette lecture devait représenter une occasion proche de péché grave pour certaines personnes, il faudrait alors appliquer les critères moraux généraux sur les occasions de péché que nous avons expliqués plus haut. Quant aux publications clairement immorales, l'obligation de ne pas les acheter et de ne pas les utiliser demeure entière.

Il convient de souligner, pour conclure ce chapitre, que les références fréquentes aux principes de la morale générale sur les occasions de péché ne doivent pas laisser croire que la lecture est quelque chose de négatif. La lecture est au contraire un instrument efficace de formation intellectuelle, culturelle, morale et religieuse dont le chrétien doit tirer profit pour

son propre bien et pour le bien d'autrui. Si la lecture peut causer un effet nocif, son absence et l'absence de réflexion critique peuvent en causer mille, plus grands encore ; le rôle du directeur spirituel sera de veiller à ce que cela n'arrive pas, afin d'éviter une attitude craintive et méfiante qui n'a pas lieu d'être.

3. INTERNET¹⁴

a) *Ombres et lumières d'Internet*

Un grand nombre de personnes, probablement en augmentation, utilise aujourd'hui Internet. Son utilité pour l'étude, le travail, l'information, la communication (le courrier électronique) est évidente. Internet étant un outil relativement nouveau, nous ferons ici des considérations d'ordre assez général, les personnes ayant recours à l'accompagnement spirituel pouvant être concernées par une utilisation d'Internet pour elles-mêmes, pour leurs enfants, ou pour leurs subordonnés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Internet a été conçu comme un réseau ouvert et libre où aucune sélection de contenus n'est faite, à l'exception de ceux qui constituent un délit grave (terrorisme, pédophilie, fraudes sur les cartes de crédit, etc.) et sont contrôlés et surveillés par la police. Il permet de faire connaître des contenus positifs et, dans une certaine mesure, de passer outre au monopole de grands groupes éditoriaux qui ont une orientation idéologique négative (télévision, organes de presse, etc.). Mais Internet offre aussi des contenus de faible qualité (informations fausses ou peu fiables), pornographiques (plus ou moins « hard »), ou encore violents, racistes, ou terroristes ; il peut favoriser la rencontre de personnes peu recommandables (pédophiles, prostituées, personnes violentes ou adeptes de « chat » obscènes, etc.) ; et il donne accès la copie illégale de musiques, films, logiciels, etc., ce qui va sans aucun doute contre la justice. Et même si l'on n'arrive pas à de tels extrêmes, le fait de pouvoir surfer librement sur tous les points du globe peut exciter la curiosité et faire perdre beaucoup de temps, surtout si l'internaute manque de savoir-faire et d'autodiscipline¹⁵. Le récent développement des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) offre des occasions de socialisation, mais présente aussi certains dangers, parfois graves.

Le bien et le mal ne sont pas propres à Internet, qui n'est pas le seul moyen de faire le bien ou le mal. C'est pourquoi il est exagéré de dire que certains dangers sont propres à Internet, car de nos jours presque tous les effets pernicieux du Web se retrouvent également sur d'autres moyens de communication. On peut même dire que la véritable nouveauté d'Internet consiste à faire parvenir de bons contenus à de nombreuses personnes sans qu'il soit nécessaire de disposer de grands moyens financiers ou en personnel. Le cinéma, la presse,

¹⁴ Nous reprenons ici, en les modifiant légèrement, les idées que nous avons traitées plus largement dans RODRIGUEZ LUÑO, A., *El recto uso de Internet. Aspectos éticos*, 3^{ème} éd., Palabra, Madrid 2009, et sur www.eticaepolitica.net.

¹⁵ Pour une vision d'ensemble des aspects positifs et négatifs d'Internet, voir : CONSEIL PONTIFICAL POUR LES COMMUNICATIONS SOCIALES, *Éthique en Internet*, 22 février 2002.

ou la télévision, peuvent le faire aussi mais plus difficilement, car il faut disposer de ses propres moyens éditoriaux (une émission de télévision ou une société de production, par exemple) ou bénéficier d'une liberté d'action au sein d'une maison d'édition déjà existante, ce qui n'est pas facile pour de nombreuses raisons et exige, en tout cas, une grande préparation professionnelle¹⁶.

b) Du bon usage d'Internet

Internet a donc des avantages et des inconvénients, mais constitue fondamentalement un progrès par rapport à l'époque où il n'existait pas. On peut l'utiliser de bonne manière ou de mauvaise manière, en connaissance de cause ou pas, comme cela arrive avec d'autres technologies : il suffit de penser aux progrès des sciences de la vie, qui ont engendré tant de problèmes bioéthiques. Mis à part le cas des enfants (qui mérite un traitement spécifique), les seuls qui vont se faire du mal sur Internet sont ceux qui le cherchent ou qui aiment jouer avec le feu.

Le problème d'Internet est un problème d'éducation morale et de fermeté des convictions de la part de l'internaute. À cet égard, il faut peut-être déplorer que, face à cet instrument relativement nouveau, les différents agents formateurs (famille, école, catéchèse, etc.) ne sont pas toujours suffisamment préparés pour éduquer à son utilisation de manière adéquate et incisive, d'autant plus qu'élaborer et transmettre une culture sur le bon usage d'Internet et des autres moyens modernes de communication est, dans le monde actuel, une partie importante de la formation morale et chrétienne.

Cette formation ne peut être remplacée par aucun moyen technique. Comme pour les autres moyens de communication, il est très difficile d'empêcher un adulte qui veut mal agir de le faire, et plus on l'empêche, plus le prix à payer est élevé en termes de confiance, de perte de liberté (souvent avec des effets contre-productifs), ou d'entrave au travail.

Avant d'étudier les aspects éthiques d'Internet il convient de s'arrêter sur quelques critères généraux, et donc de préciser qui est l'utilisateur d'Internet et dans quel contexte (travail, école, famille, loisirs, etc.). Il faudrait évoquer également quelques autres aspects généraux comme la tempérance, la justice, le bon sens, la prudence, et le respect de la personne et de ses facultés. Internet (comme l'ordinateur) n'est guère qu'un instrument de plus parmi ceux que l'on utilise – sauf peut-être dans certaines professions – et l'utiliser de manière excessive est donc humainement et éthiquement nocif. Son utilisation ne doit en effet pas isoler des autres (amitiés, relations sociales), ni empêcher les activités de plein air, la lecture de revues, de livres spécialisés ou de culture générale, la consultation d'autres sources de connaissance comme l'écriture, le cinéma et le théâtre, les concerts, le temps consacré aux jeux et au sport pour les enfants, etc.

¹⁶ Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LES COMMUNICATIONS SOCIALES, *L'Église et Internet*, 22 février 2002, 5. Voit également *Éthique et Internet*, cit. 1.

Un bon usage d'Internet consiste à s'en servir pour un objectif bien déterminé : une recherche concrète, que l'on sait où trouver avec un moteur de recherche dont on connaît bien le fonctionnement, un achat précis, etc. Il est peu raisonnable de se connecter sans trop savoir ce que l'on va y faire, pour tuer le temps, pour voir les dernières nouveautés, ou parce que l'on est fatigué et que l'on veut se reposer en surfant d'un site à l'autre. Une personne bien formée devrait être intransigeante sur ce point, comme elle le serait avec une voiture, que l'on prend pour se rendre à un endroit déterminé, et non pour errer en ville, sans but fixé, en gaspillant du temps et de l'essence. Si l'on a du temps en trop, il vaut mieux prendre un bon livre.

Face aux contenus qui incitent ou peuvent inciter à commettre des péchés contre la foi, la charité, la justice ou la chasteté, on doit se comporter de la même manière que lorsque ces contenus apparaissent dans d'autres moyens de communication (livres, presse, conversations, etc.). Comme nous l'avons déjà rappelé, on doit alors appliquer les principes moraux sur les occasions de péché¹⁷ : qu'elles soient proches ou éloignées ou plus ou moins graves, elles doivent être considérées dans un sens absolu ou relatif, car une même situation peut constituer une occasion grave et proche pour tout le monde, ou pour une seule personne en particulier sans l'être pour les autres.

Sans vouloir minimiser la complexité du problème moral, il serait cependant réducteur de considérer globalement Internet comme une occasion de péché. La plupart des personnes qui ont des problèmes moraux sur Internet auraient des problèmes identiques en utilisant d'autres moyens si Internet n'existait pas. Certaines personnes qui agissent habituellement avec droiture peuvent bien entendu se retrouver par hasard sur une page web moralement mauvaise, mais cela reste une exception. Pour l'éviter, en pensant aussi aux enfants, il peut être très utile de mettre en place des moyens techniques de contrôle et de protection, que nous allons évoquer.

c) Quelques mesures générales de prudence

Puisque l'on trouve sur Internet des contenus positifs et d'autres négatifs, plusieurs dispositifs techniques ont été mis au point pour bloquer les contenus négatifs, de la même façon que l'on utilise des appareils pour filtrer les impuretés de l'eau. On installe ainsi des filtres sur l'ordinateur, sur un proxy du réseau local (Optenet, Cyber-Patrol, ICRA, etc.) ; certains sont parfois proposés directement par les fournisseurs d'accès (www.davide.it, par exemple).

Ces systèmes sont une aide précieuse. L'expérience nous apprend que si l'on travaille habituellement sans aucune protection (sans proxy ou sans filtre) il est facile de se retrouver

¹⁷ Éviter les occasions proches, libres et graves de péché est un devoir moral grave, et l'on doit faire également le nécessaire pour transformer les occasions nécessaires en occasions éloignées.

de temps en temps face à des contenus négatifs. Cela est inévitable, car les promoteurs de ces pages immorales utilisent de nombreuses astuces pour que l'on y entre, même sans le vouloir.

L'une de ces astuces consiste à repérer les fautes de frappe les plus fréquentes lorsque l'on saisit le nom d'une page web très fréquentée (un journal, un moteur de recherche, etc.) de sorte que celui qui commet cette faute de frappe, en oubliant ou en répétant une lettre par exemple, se retrouve directement sur une page pornographique. Une autre astuce consiste à ajouter une publicité qui ouvre d'autres pages qui conduisent sur des sites immoraux. Mais l'on peut aussi introduire à l'intérieur du système d'exploitation de l'ordinateur (Operating System) des programmes cachés (adware, spyware), qui se reproduisent en permanence, et qui débouchent sur des contenus négatifs. D'autres techniques existent, qu'il serait compliqué et inutile d'expliquer ici.

Cet état de fait, ajouté à la faiblesse de la nature humaine (qui est compatible avec une droiture morale habituelle), peuvent amener les utilisateurs à tomber lorsqu'ils sont harcelés à l'écran par des contenus négatifs ; et si l'on n'y remédie pas, les chutes peuvent se répéter et même créer une addiction. C'est pourquoi, et sans préjuger de l'attitude morale de l'utilisateur, il y a de bonnes raisons d'affirmer que, *d'une manière générale*, celui qui travaille habituellement sur Internet sans se protéger, surtout s'il y travaille pendant plusieurs heures, se trouvera souvent, voire très souvent, en occasion proche de péché grave, occasion qu'il a l'obligation morale d'éviter¹⁸. On peut donc conclure qu'*en termes généraux*, il existe un devoir moral d'utiliser un filtre.

Il est clair qu'une personne très droite travaillant sans filtre peut ne pas courir ce genre de risque, soit parce qu'elle fait très attention, soit parce qu'elle utilise peu Internet, et une expérience de plusieurs mois, ou même de plusieurs années, pourrait laisser penser qu'effectivement elle ne court pas de risques. Dans ce cas, l'obligation morale d'utiliser un filtre est moins évidente. Mais cela reste une mesure de prudence très recommandable, qui évite des tensions inutiles et qu'une personne droite ne devrait, en principe, pas négliger, car personne ne peut être sûr de ne pas tomber face à des tentations inattendues.

D'un point de vue moral, il convient d'ajouter une considération : Si une personne qui a besoin de travailler sur Internet avait, pour cette raison, commis à plusieurs reprises des péchés graves, le repentir de ces péchés et la résolution de réparer pour ces péchés l'obligerait à mettre en place des moyens concrets pour que l'occasion proche se transforme au moins en occasion lointaine éloignée, l'un de ces moyens étant l'utilisation d'un filtre approprié. Un autre moyen consiste à travailler dans un endroit de passage, ou à réduire au minimum l'usage d'Internet¹⁹. Si malgré ces mesures de prudence, la situation ne s'améliorait pas, ce serait un

¹⁸ Cf. ST ALPHONSE MARIE DE LIGUORI, *Theologia moralis*, Éd. Le Noir, Vivès, Paris 1875, lib. V, Tract. IV, cap. I, 452.

¹⁹ Nous n'envisageons pas ici le point de vue du confesseur, mais on peut néanmoins préciser que celui qui administre le sacrement de la pénitence devrait appliquer, avec la prudence nécessaire et tout en distinguant les

devoir prioritaire d'éviter un grave dommage pour la vie chrétienne et donc, selon les cas, soit de se passer d'Internet, au moins pendant quelques mois, soit, si l'on pense que la difficulté est passagère, d'installer un filtre du type ICRAplus, qui ne permet d'accéder qu'aux pages web dont on a absolument besoin pour son travail²⁰. Si le problème ne provenait pas seulement d'Internet, mais aussi de la télévision, des revues, etc., on se trouverait devant un problème plus important, et les remèdes à mettre en place seraient également plus importants.

d) L'utilisation d'Internet par des enfants et des adolescents dans le cadre familial

L'utilisation d'Internet par les enfants et les adolescents demande quelques considérations générales spécifiques, en plus de celles que l'on vient de voir, car à cet âge, les jeunes manquent de maturité humaine et éthique, et sont donc particulièrement exposés à plusieurs sortes d'influences négatives. Une étude récente de la *International Crime Analysis Association*, intitulée "*Child Internet Risk Perception*", a montré le large spectre des risques auxquels sont exposés les enfants sur Internet, très souvent sans que les parents ne s'en rendent compte. Il est intéressant de lire, à ce sujet, le document de la Conférence Épiscopale des États-Unis, intitulé *Your Family and Cyberspace*, daté du 22 juin 2000²¹.

Les parents doivent consacrer du temps pour éduquer leurs enfants sur cette question, en faisant les efforts nécessaires pour pénétrer les rouages d'Internet s'ils ne les connaissent pas, car leurs enfants, eux, les connaissent. Lorsqu'il s'agit de mineurs, il est moralement nécessaire de les protéger au moyen d'un filtre, et il convient également d'installer l'ordinateur dans un lieu de passage ou suffisamment fréquenté de la maison : le salon, éventuellement la cuisine, etc. Il faut également leur expliquer que l'on ne donne pas d'informations personnelles (sur des questionnaires par exemple), que l'on n'entre pas en contact avec des inconnus, qu'ils doivent parler avec leurs parents de ce qui leur semble étrange, et que la prudence s'impose avec les contenus que leurs amis leur passent en milieu scolaire²². Si on leur donne des explications appropriées, les enfants verront dans ces mesures de prudence une aide pour mieux utiliser, de manière droite, l'ordinateur, car c'est *effectivement ce qu'ils veulent faire*.

Dans les familles où il y a plusieurs enfants, il se peut que les parents se rendent compte que l'un d'entre eux a tendance à faire un mauvais usage d'Internet. Il est difficile de donner des règles générales sur ce qu'il convient de faire. Mais en général, d'un point de vue éducatif, il semble peu opportun que « les justes paient pour les pécheurs », ou que ceux qui se comportent droitement soient soumis à des restrictions plus grandes que celles qui sont

péchés dus à la fragilité et les péchés de malice, ce que la théologie morale enseigne sur la confession des "occasionnels récidivistes".

²⁰ Dans ce cas, le code d'accès pour changer les paramètres du filtre devrait être détenu par une tierce personne.

²¹ L'original anglais se trouve sur www.nccbuscc.org/comm/archives/2000/00-151.html. Il existe une traduction italienne sur www.ilfiltro.it.

²² Le document *Your Family and Cyberspace* propose des réflexions détaillées sur le comportement adéquat des parents.

moralement nécessaires. Il faut affronter, de façon énergique si nécessaire, le problème spécifique de l'enfant qui se comporte mal, en évitant de créer dans la famille un climat généralisé de défiance ou de manque de liberté. Ce serait probablement peu opportun de priver tous les enfants d'Internet, d'autant plus que l'une des tâches éducatives des parents consiste à apprendre à leurs enfants à utiliser correctement des moyens informatiques qui, qu'on le veuille ou non, font partie du monde actuel et qu'ils devront utiliser à l'école, à l'université, sur leur lieu de travail ou, plus tard, dans leur propre foyer lorsqu'ils devront à leur tour guider les enfants que Dieu leur donnera. Invoquer le fait que personne n'est mort, dans le passé, du fait de l'inexistence d'Internet est un faux argument, dans la mesure où les voitures, les avions, les téléphones, etc. n'existaient pas non plus et que ce n'est pas une raison pour s'en passer ; ce qui est certain c'est qu'il faut apprendre à les utiliser correctement.

e) L'utilisation d'Internet dans les entreprises, les résidences, les institutions éducatives, etc.

La direction spirituelle des personnes qui utilisent Internet sur leur lieu de travail (bureaux, entreprises, universités), ou qui ont des charges de direction dans des entreprises, des résidences d'étudiants, des séminaires etc., présente des caractéristiques spécifiques.

Il conviendra tout d'abord de rappeler à ces personnes qu'elles sont obligées en justice de consacrer à leur travail les heures prévues dans leur contrat, et que l'utilisation du courrier électronique ou d'Internet pour d'autres finalités reçoit la même qualification que l'usage du téléphone ou la lecture de journaux et de livres sans rapport avec le travail. Cette obligation de justice est suffisante pour qu'un dirigeant d'entreprise, s'il le juge opportun, prenne les mesures nécessaires pour éviter les abus, en installant par exemple un filtre qui limite l'accès à Internet aux sites qui se rapportent au travail.

Il revient aux responsables de l'entreprise d'apprécier avec prudence l'éventuel effet contre-productif, en termes de confiance et d'esprit d'équipe, qu'une telle mesure pourrait provoquer chez les employés, mais d'un autre côté, il est évident que les ordinateurs et les connexions au réseau sont des instruments que l'entreprise met à la disposition des employés pour le travail qu'ils ont l'obligation morale de réaliser en vertu de leur contrat. Le fait que l'entreprise refuse de donner à ses employés des moyens de distraction ou de loisirs n'est donc pas une restriction indue de la liberté des employés.

Le problème est un peu plus délicat lorsqu'il s'agit de résidences d'étudiants ou d'internats où habitent, par exemple, des séminaristes ou des prêtres. Ceux qui dirigent ces institutions ont le devoir d'offrir aux résidents un ensemble de conditions de vie et de services, parmi lesquels un climat de liberté et de confiance, un lieu de travail, le respect d'une juste autonomie et celui de leur vie privée, ainsi qu'une connexion Internet pour leurs études ; mais d'un autre côté ils ont clairement le droit d'exiger le respect de certaines normes par rapport à leur comportement moral *externe*.

S'ils peuvent se connecter à Internet dans leur propre chambre, les résidents passeront facilement du temps à surfer sur Internet, ou à chatter avec leurs amis, etc. L'expérience prouve que même lorsqu'il s'agit de personnes avec une certaine formation morale, Internet est utilisé de manière assez immorale, ce qui provoque un dommage notable chez les intéressés. Les dirigeants de ces structures pensent parfois que, s'agissant d'adultes, le comportement moral privé est de la responsabilité de chacun, et ils peuvent aussi avoir peur d'être considérés comme des psychorigides qui ne respectent pas la liberté d'autrui ; ou se dire encore que Dieu lui-même, qui aime les hommes comme personne, n'empêche pas le mauvais usage de la liberté ; et ils veulent finalement éviter de créer une ambiance de méfiance, qui pourrait être contre-productive.

Il est clair que ce n'est pas le rôle du directeur spirituel de dire aux responsables de ces résidences ou de ces internats comment ils doivent assumer leurs fonctions, mais ne peut pas nier non plus qu'il y a, dans les raisonnements que l'on vient d'évoquer, une part de vérité. Dans l'accompagnement spirituel on peut pourtant donner des conseils qui, tout en respectant la liberté des dirigeants, les aident à se poser les bonnes questions. L'enjeu n'est pas ici celui de l'usage que des adultes peuvent faire de leur liberté, mais des services qu'une résidence ou un internat doivent offrir, car ils ne peuvent être déconnectés de la finalité institutionnelle de l'établissement : ils ont certes l'obligation d'offrir une nourriture saine, un lieu de travail adéquat, des outils informatiques pour le travail, l'information et le repos, mais ne sont pas obligés de faciliter l'accès à des sites immoraux. Ils peuvent donc utiliser différents moyens (proxy, filtre, accès à Internet dans une salle commune, etc.), qui ne ralentiront pas inutilement le travail de chacun et garantiront une utilisation d'Internet en harmonie avec la finalité des ces centres éducatifs.

4. LA TÉLÉVISION

La télévision est un moyen de communication qui a des caractéristiques communes avec la presse (nouvelles, opinions, publicité), avec le cinéma, (films, téléfilms, etc.) avec Internet (navigation sur différentes chaînes, bien que de façon plus limitée), avec le théâtre, etc. Les considérations que nous avons déjà faites pour ces autres moyens de communication valent donc aussi pour la télévision ; mais la télévision possède malgré tout des caractéristiques propres qui méritent une étude spécifique.

La télévision est présente dans la quasi totalité des foyers (de nombreuses familles possèdent même plusieurs téléviseurs), et est presque devenue un membre de la famille, toujours allumée, du matin au soir. Elle engendre une dépendance telle (la "télédépendance"), qu'il est fréquent que des enfants, des adultes ou des personnes âgées passent de nombreuses heures à regarder la télévision, au point que pour de nombreuses personnes elle constitue le seul moyen, ou presque, d'information (et de "formation") et que le dialogue entre la femme et le mari, ou entre les parents et les enfants, s'en trouve considérablement réduit. Toutes ces

raisons font que la télévision peut, au fil du temps, exercer une influence profonde sur la formation de la conscience personnelle, car elle ne se limite pas à diffuser des nouvelles : elle montre et propose des styles de vie, elle exerce une fonction persuasive importante et elle peut aller jusqu'à altérer notre perception de la réalité, et donc notre attitude à l'égard des personnes et des événements. La télévision tend à fixer une culture, et la culture exerce sur la conscience personnelle l'influence dont nous avons parlé au début de ces pages²³.

Cette influence a des aspects positifs, comme la rapidité de l'information sur ce qui se passe dans son propre pays et dans les endroits les plus reculés du monde, et cela en fait un instrument de connaissance, de discernement et de liberté (à condition qu'il y ait un minimum de pluralisme parmi les chaînes de télévision) ; elle contribue également au repos, offre souvent des programmes culturels de bon niveau, et permet encore de suivre des événements sportifs et culturels significatifs.

Mais il y a aussi des points négatifs : elle se présente comme une fenêtre ouverte sur le monde alors qu'en fait, elle n'offre très souvent qu'une réalité fautive et partielle, qui a été élaborée à travers un processus complexe de sélection, de montage et de lecture d'images. Ce processus de sélection et d'élaboration peut être inspiré par des instances idéologiques très discutables ou par des intérêts commerciaux ou politiques, et presque toujours par les exigences de l'audimat, qui finissent par prévaloir sur les exigences de vérité, de justice et de respect. Si l'on associe cela à certaines caractéristiques techniques du langage télévisuel, le résultat est que les messages envoyés ont davantage tendance à stimuler les sentiments qu'un raisonnement conceptuel serein, ce qui peut engendrer une culture centrée sur un étalage incontrôlé de l'émotivité. L'émotivité incontrôlée étant l'ennemie déclarée de la maturité individuelle, s'exposer continuellement à l'influence de la télévision n'aidera pas la formation d'une personnalité équilibrée, surtout chez les jeunes.

De plus – mais cela n'est pas spécifique à la télévision – il faut tenir compte de la présence de contenus moraux inconvenants : pornographie, érotisme déguisé, publicité qui pousse à la surconsommation, opinions qui engendrent des attitudes discriminatoires voire de haine envers certains groupes, violence, présentation incessante d'événements négatifs ou morbides qui finissent par générer une certaine insensibilité ou du pessimisme, etc.

Les téléfilms, un genre télévisuel spécifique, proposent facilement quant à eux des images et des sentiments faux, des modèles très discutables d'hommes et de femmes « qui réussissent », des situations irréelles, des relations interpersonnelles négatives ; en définitive une image faussée de la réalité, proposée en permanence pendant des mois, et qui est une véritable contre-éducation. Les « reality show » vont dans le même sens. On peut certes discuter, sur le plan théorique, pour savoir si la mission de la télévision est d'éduquer ou si elle ne doit pas se contenter d'informer, de fournir des éléments de jugement, et de distraire de façon honnête. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la mission de la télévision n'est pas

²³ Voir le paragraphe 1 : « Conscience et culture »

de mal éduquer, ni d'encourager la corruption morale, ni d'être être un facteur de désintégration sociale ou d'érosion des institutions sociales fondamentales, comme la famille par exemple.

Tout cela est bien connu et suffisamment étudié par la bibliographie spécialisée et ne doit pas donner une vision négative généralisée de la télévision, mais nous faire comprendre que, comme pour Internet, il s'agit d'un puissant moyen d'influence qu'il faut apprendre à manier correctement. Il faut éviter d'une part ce qui peut être une occasion de pécher, et de l'autre prôner un bon usage de la télévision : utilisation limitée dans le temps, sélection prudente des programmes, attitude active et critique (la télévision génère facilement une certaine passivité), ne pas permettre qu'elle interrompe le dialogue familial, comme cela arrive lorsque chaque membre de la famille s'enferme dans sa chambre pour regarder la chaîne de son choix. Il ne faut pas non plus qu'elle empêche l'accès aux autres moyens de communication et de formation (étude, lecture, etc.) et aux autres formes de repos nécessaires à la santé physique et psychique (activités de plein air, pratique du sport ou d'autres passions, relations sociales).

Lorsqu'on souhaite regarder un film dont on ne connaît pas l'orientation, à la télévision ou au cinéma, une norme de prudence nécessaire consiste, comme pour les livres, à avoir recours à un système de conseil, comme il en existe dans tous les pays, qu'il s'agisse de revues dirigées par des familles, de listes de critiques de films, ou de sites web (par exemple, www.almudi.org).

Si l'on connaît des personnes qui travaillent dans le télévisuel (journalistes, producteurs, directeurs de programmes...) les considérations qui précèdent pourront les aider à prendre conscience de l'impact social de leur travail, et de l'importance de le réaliser avec droiture morale, sens des responsabilités et esprit positif.

Bien que cela ne concerne pas directement la télévision, il pourra être utile de demander aux parents de jeunes enfants s'ils connaissent les jeux vidéo que ces derniers utilisent. Les éducateurs le savent bien : certains jeux vidéo sont extrêmement violents et d'autres, pour différentes raisons, font du mal aux jeunes. Les parents ont le grave devoir de s'intéresser à cet aspect important de l'éducation de leurs enfants.

© ISSRA, 2009

© Ángel Rodríguez Luño, 2009

Traduction française de Gérard Thieux